

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents** : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir** : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

**Étaient absents excusés** : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents** : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20230329-21 : EJ\_ALSH\_ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

### Contexte

Dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse, Pré-Bocage Intercom se charge de la mise en œuvre des Accueils Collectifs de Mineurs (ALSH et locaux Jeunes) sur le territoire. Plusieurs associations sont subventionnées pour assurer l'organisation de ces accueils.

Des conventions d'objectifs pluriannuelles (2020-2024) sont signées avec les associations Anacrouses, Loisirs à Cahagnes et UNCMT.

Pour les Associations Anacrouses et Loisirs à Cahagnes les conventions pluriannuelles restent inchangées. Cependant, pour l'association UNCMT, la convention d'objectifs pluriannuelles nécessite un avenant afin d'intégrer en année pleine les changements organisationnels réalisés en sein de l'ALSH en accord avec la collectivité (cf. délibération du 23 novembre 2022). Les montants de subventions annuelles prévisionnelles sont inscrits en annexe des conventions.

Une Délégation de Services Publics est en cours avec l'association Familles Rurales pour la période 2020-2024. L'inscription budgétaire 2023 intègre les évolutions de places souhaitées par la collectivité (cf. Délibération du 29 Mars 2023).

Le montant de la subvention allouée à l'association Les Francas est négociée chaque année. Après analyse de la demande, il est proposé d'allouer la subvention demandée.

Les demandes de financements ont été analysées en commission Enfance Jeunesse, un avis favorable a été formulé par les membres.

Une délibération doit être prise chaque année pour fixer les montants accordés aux associations conventionnées.

### Financement 2023 Associations Enfance Jeunesse

#### Conventionnement Pluriannuels

Associations	Subvention 2023	Part CG versée par la CAF
Anacrouses	20 000,00 €	0
Loisirs à Cahagnes	7 415,00 €	7 515,31 €
UNCMT	53 103,21 €	15 801,75 €

#### Conventionnement Annuel

Associations	Subvention 2023	Part CG versée par la CAF
Les Francas du Calvados	83 269,00 €	0

#### Délégation de services Publics

Associations	Subvention 2023	Part CG versée par la CAF
Familles Rurales	389 084,00 € Dont 32 607,17 € Part CTG	Part CTG versée à la collectivité

Le projet avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre Pré-Bocage Intercom et l'UNCMT est disponible sur l'espace élus.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2023 aux associations enfance jeunesse selon les modalités précitées
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent à la présence délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20230329-20230329-21\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023